

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS NUMÉRIQUES CHEZ LES ENFANTS - (N° 630)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC4

présenté par

M. Arenas, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« Invite le Gouvernement de la République française à mettre en place une restriction de l'usage du numérique à l'école en instituant des quotas journaliers visant à limiter le temps numérique, de façon adaptée selon les classes d'âge. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite réfléchir à la mise en place de dispositifs permettant de réduire le temps d'écran des enfants et des jeunes sur le temps scolaire.

Les chiffres sont édifiants : une étude d'Ipsos avec Bayard/Milan et Unique Heritage Media a calculé l'évolution du temps d'écran quotidien moyen chez les enfants et adolescents entre 2011 et 2022. Il en ressort notamment que les 13-19 ans surfent sur Internet presque 18h par semaine, jouent à des jeux vidéo pendant 9h25 et regardent la télévision presque 9h par semaine

Dans ce contexte, la réflexion sur la mise en place de dispositifs permettant de réduire le temps d'usage des écrans au collège et au lycée permettra à la fois d'améliorer le climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables par exemple peut nuire en rendant possible le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes) tout en agissant sur les résultats des

élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.